

Les emballages éco-responsables

▶ Préambule

L'usage massif d'emballages plastiques génère d'importantes pollutions et une consommation non-durable des ressources.

Ainsi, tant au niveau des producteurs que des consommateurs, la question des emballages et de leur impact environnemental occupent de plus en plus les réflexions.

D'autre part, il est probable que l'enjeu de la transition écologique incite l'Etat et les collectivités locales à adopter de nouvelles réglementations visant à améliorer les performances des entreprises dans le domaine des déchets (recyclabilité et quantité produite).



Dans ce contexte, l'équipe «produits fermiers» de la Chambre d'Agriculture a décrypté pour vous les alternatives possibles, au niveau technique, économique et réglementaire.

➤ Recyclage des emballages : où en est-on dans la Loire ?

Actuellement, seuls les flacons et bouteilles en PET et PEHD (voir encadré), les emballages cartonnés et le verre sont recyclés. Les pots de yaourt en plastique, les films sous-vide ou papiers alimentaires doivent être déposés dans le bac à ordures ménagères pour être incinérés ou enfouis.

Mais cela devrait rapidement changer ! En effet, la loi « transition énergétique » prévoit depuis 2012 que les consignes de tri soient étendues à l'ensemble des emballages. D'ici 2022, tous le territoire français devra être couvert par cette extension.

Néanmoins, le recyclage est-il une solution véritablement écologique ?

Le recyclage des matériaux nécessite une quantité importante d'eau et d'énergie. Cette technique est donc plus écologique mais peut-

être pas la meilleure. **En somme, l'emballage le plus écoresponsable est celui qu'on ne produit pas !**

PET, PEHD

Il existe différentes sortes de plastiques, nommés par la matière qui les composent. (PET = polyéthylène téréphtalate, PEHD = polyéthylène haute densité, ...). Chacun de ces plastiques possède des propriétés différentes en terme notamment de solidité, rigidité, ... et donc de recyclabilité. Le PET et PEHD sont en particulier utilisés pour emballer les boissons ou encore les produits ménagers liquides. Ce sont des plastiques recyclables.

➤ Solutions pour réduire l'impact des emballages en production fermière

Les emballages recyclables à usage unique

Il existe aujourd'hui une série de matériaux recyclables. En voici quelques exemples d'application :

Types d'emballage	Matériaux existants
Pot de yaourt	carton paraffiné, plastique dur PET et PEHD, verre, terre cuite.
Faisselle	Plastique dur PET et PEHD
Barquette	aluminium, bois, carton paraffiné
Sac plastique	Amidon d'origine végétale, kraft.

Les grands conditionnements

Cette astuce est certainement la plus simple et la moins coûteuse à mettre en place. Elle permet de réduire parfois drastiquement la quantité d'emballage utilisée pour une même quantité de produit. Mais elle a un inconvénient majeur : la praticité pour le client. En effet, les tendances actuelles montrent que les consommateurs sont particulièrement attirés par les petits conditionnements, voire les emballages individuels. La mise en place de cette solution devra donc se faire moyennant un peu de pédagogie.



La réutilisation des emballages

De plus en plus de producteurs se posent la question de la récupération des emballages et de leur réutilisation. Si vous êtes dans ce cas, attention à la réglementation ! En commercialisant votre emballage, vous en êtes responsable et donc également des dommages qu'il peut causer. La plupart des emballages actuels sont conçus pour un usage unique ; les modes et nombres d'utilisation permis sont indiqués par votre fournisseur automatiquement ou sur demande. Et si un emballage est « à usage unique », c'est parce que ses caractéristiques ne lui permettent pas d'être nettoyé et réutilisé sans risque pour le consommateur.

Voici quelques recommandations si vous souhaitez réutiliser vos emballages :

- N'utilisez que des emballages prévus pour un usage multiple, et prenez précisément connaissance des notices rédigées par le fournisseur,



- Tenez une traçabilité précise de ces emballages (notamment en cas de contamination microbiologique),
- Mettez en place un process de nettoyage et de désinfection adapté.

L'un des principaux freins au reconditionnement est le coût et le temps nécessaire. Pour permettre la réutilisation d'un emballage, il va falloir le récupérer, le stocker, le nettoyer, l'allotir et enfin le réutiliser. Malheureusement, acheter un nouvel emballage coûtera bien souvent moins cher que la réutilisation.

Les emballages consignés

Couramment utilisée par le passé, cette technique revient peu à peu au goût du jour.

En quoi, cela consiste ?

1. Le consommateur achète un produit et paie une consigne pour l'emballage qui le contient.
2. Après avoir consommé le produit, le consommateur rapporte l'emballage. S'il est restitué dans un état identique à l'état initial, le consommateur pourra se faire rembourser sa consigne ou acheter un nouveau produit sans avoir à payer la consigne. Dans le cas contraire, il devra payer une nouvelle consigne.
3. Le producteur reconditionne l'emballage en vue de sa réutilisation.

Initialement, les types d'emballage autorisés et le montant de leur consigne étaient fixés par l'Etat, via un conseil « de la consignation ». Aujourd'hui, selon le conseil national de l'emballage, ces règles ne sont plus réellement d'actualité et il convient à chaque producteur de mettre en place son propre système en tenant compte du coût de l'emballage et de son reconditionnement, du nombre de réutilisations potentielles et du pouvoir d'achat des clients.

Les emballages directement fournis par le client

Une autre tendance se développe aujourd'hui dans l'objectif du zéro déchet : le consommateur



amène ses propres emballages. Les produits sont donc vendus en vrac et disposés à la demande dans les emballages du client.

Dans ce cas, le producteur reste encore et toujours responsable de sa denrée. Pour

éviter tout risque pour le consommateur et indirectement pour le producteur, la Direction Générale de l'alimentation demande aux commerçants de fournir un minimum de recommandations aux clients, en particulier lorsqu'il constate que l'emballage ne semble pas approprié.

Pour accompagner davantage encore le consommateur, il peut être pertinent de vendre des emballages judicieusement choisis par vos soins, que les clients réutiliseront ensuite, et d'associer à chaque vente une série de recommandations d'hygiène.

Synthèse des solutions	Performance environnementale	Performance économique	Maîtrise des risques sanitaires	Note totale
Emballages recyclables à usage unique	+	+	+++	5
Réutilisation d'emballages (sans consigne)	+++	+	++	6
Les grands conditionnements	++	++	+++	7
Emballages consignés	+++	++	++	7
Emballages directement fournis par le client	+++	+++	+	7

Les emballages éco-responsables

Dernière mise à jour : 2019

▼ Contact

Pierre MOREAU

Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Raimond –BP 40050

42272 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ CEDEX

Tél 04 77 92 12 12 – pierre.moreau@loire.chambagri.fr